



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R93-2019-029

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2019

Sommaire

DRAAF PACA

R93-2019-04-01-001 - Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole (2 pages) Page 3

DRJSCS PACA

R93-2019-03-20-002 - ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU DIPLOME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL SESSION DE MARS 2019 (3 pages) Page 6

R93-2019-03-18-008 - Arrêté signé préfet 18-03-2019 (2 pages) Page 10

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

R93-2019-03-28-002 - Arrêté modificatif n°4/15RG2018/5 du 28 mars 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Var (2 pages) Page 13

R93-2019-03-28-001 - Arrêté modificatif n°5/21RG2018/6 du 28 mars 2019 portant modification de la composition des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Alpes-Maritimes (2 pages) Page 16

Rectorat Aix-Marseille

R93-2019-03-27-001 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille au directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille (1 page) Page 19

SGAR PACA

R93-2019-04-02-001 - Arrêté portant délégation de signature à M; Yves TATIBOUET, administrateur général, directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, et aux agents de la direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est (2 pages) Page 21

DRAAF PACA

R93-2019-04-01-001

Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées
à désigner des représentants au Comité d'Hygiène, de
Sécurité et des Conditions de Travail Régional de
l'Enseignement ^{CHSCT} Agricole



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur

ARRÊTÉ

**FIXANT LA LISTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES HABILITÉES À DESIGNER
DES REPRÉSENTANTS AU COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 avril 2017, nommant M. Patrice DE LAURENS DE LACENNE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- VU** l'arrêté préfectoral R93-2017-12-11-011 portant délégation de signature à M. Patrice DE LAURENS DE LACENNE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur pour l'enseignement agricole ;
- VU** les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- SUR** proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel ainsi que la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole de la région Provence Alpes Côte d'Azur est fixée comme suit :

- SNETAP-FSU
- UNSA-FP
- CGT agri
- FO agriculture

ARTICLE 2

La répartition des sièges en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole de la région Provence Alpes Côte d'Azur est la suivante :

Organisation syndicale	Nombre de sièges
SNETAP – FSU	4 sièges
UNSA – FP	3 sièges
CGT agri	1 siège
FO agriculture	1 siège

Le nombre de sièges de suppléants attribués à chaque organisation syndicale est égal au nombre de sièges de titulaires obtenus.

ARTICLE 3

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 1er avril 2019

Pour le Préfet de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Signé Patrice DE LAURENS

DRJSCS PACA

R93-2019-03-20-002

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU JURY DU DIPLÔME D'ÉTAT
D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL
SESSION DE MARS 2019

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département formations
Pôle formations / Certifications paramédicales et sociales

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres du jury du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social Session Mars 2019

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1, R.451-1 et R.451-2 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- **VU** le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- **VU** le décret n° 2016- 74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire);
- **VU** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- **VU** l'arrêté du 29 janvier 2016 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône, n°R93-2018-03-09-002 en date du 09 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **VU** l'arrêté n°R93-2018-09-05-003 du 5 septembre 2018 relatif à la subdélégation de signature en maière d'administration générale ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le jury de la session de mars 2019 du diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES) est composé comme suit :

- Monsieur le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, Président du jury ;

- au titre des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme :

ABDELLI FLORENCE
APOSTOLOFF MICHELLE
BARBARO VERONIQUE
BOUR YAN
BRITTON MARIANNE
CHANDELIER SAMANTHA
CULIOLI CECILE
DISCOURS MARIE-CECILE
EGLÈME MARTINE
ERARD MARIE LAURENCE
GALANTINI VALERIE
GISSLER CHRISTINE
JORDAN FREDERIQUE
MOULERY CHRISTINE
PECHARD HELENE
SIBERT LAURENCE
SIMPERE NATHALIE

- au titre des représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées :

AUTOUARD JOELLE
DESTROST ALAIN
FAURE MICHELLE
GRIMAULT ALINE
MAIRATA CAROLE
OSANNO JEAN-MARIE
SCHEMBRI MARIE
TOURRETTE HELENE
TOUSSAN NOEL

- au titre des représentants qualifiés du secteur professionnel :

LOPES FABIENNE
PAQUENTIN MICHELLE

ARTICLE 2

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Fait à Marseille, le 20 mars 2019

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Pour le Directeur Régional et Départemental de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Adjointe au Chef de Pôle Formations-Certifications

Catherine LARIDA

ANNEXES

LISTE DES EXAMINATEURS

1/ COLLEGE DES FORMATEURS

ABDELLI FLORENCE
ABRAMOWITCH GREGORY
APOSTOLOFF MICHELLE
BARBARO VERONIQUE
BOUR YAN
BRITTON MARIANNE
CHANDELIER SAMANTHA
CONSTANT LAURE
CULIOLI CECILE
DISCOURS MARIE-CECILE
DURAND MATHIAS
EGLME MARTINE
ERARD MARIE LAURENCE
FOSSET CHRISTINE
GALANTINI VALERIE
GISSLER CHRISTINE
JORDAN FREDERIQUE
MOULERY CHRISTINE
NERINI CHRISTINE
PAQUENTIN MICHELLE
PECHARD HELENE
SIBERT LAURENCE
SIMPERE NATHALIE

2/ COLLEGE DES PROFESSIONNELS ET PERSONNES QUALIFIEES

AUTOUARD JOELLE
BOTHOREL MICHEL
CIRAVOLO MONIQUE
DESTROST ALAIN
FAURE MICHELLE
GIRAUDI NICOLE
GIRET ESTELLE
GRARE NATHALIE
GRIMAULT ALINE
LESELLE ELOISE
LOPES FABIENNE
MAIRATA CAROLE
MARS ANY ROSE
OSANNO JEAN-MARIE
PAQUENTIN MICHELLE
PERNIX GILDA
ROUMAGERE BRIGITTE
SCHEMBRI MARIE
SIMPERE NATHALIE
SOUSSAN PASCALE
TOURRETTE HELENE
TOUSSAN NOEL

DRJSCS PACA

R93-2019-03-18-008

Arrêté signé préfet 18-03-2019

Structures labellisées information jeunesse



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE

Fixant la liste des structures labellisées « Information Jeunesse » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures «Information Jeunesse» pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures «Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;
- VU le décret n° 2017-1648 du 30 novembre 2017 ;
- VU la circulaire du 7 décembre 2017 ;
- VU l'avis de la commission régionale de l'information jeunesse du 18/12/2017, 18/04/2018 et 01/02/2019 ;

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont labellisées « Information Jeunesse» les structures suivantes :

- Ville de Gémenos (13)
- Ville d'Aubagne (13)
- Ville du Pontet (84)
- Ville de Jonquières (84)
- Ville de Sarrians (84)
- Ville de Saint-Raphaël (83)
- Communauté d'agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » (04)
- Ville Argentière-la-Bessée (05)
- SIVOM Val de Banquière (06)
- Ville de la Colle-sur-Loup (06)
- Ville de Villeneuve Loubet (06)
- Ville de Menton (06)
- Centre social AEC la Castellane (13)
- Association aide aux jeunes travailleurs (13)
- Ville de Lambesc (13)
- Ville de Gardanne (13)
- Ville de Saint-Rémy de Provence (13)
- Ville Le Luc (83)
- Ville de Draguignan (83)
- Ville de La Garde (83)
- Ville de Vinon (83)
- Ville de Brignoles (83)
- Ville de Morières-Lès-Avignon (84)
- Centre social AGC Valréas (84)
- Ville de Pernes les Fontaines (84)

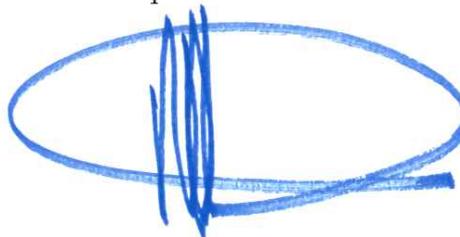
Article 2 : Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Le label peut-être retiré en cas de non-respect du cahier des charges. La décision de retrait est prise après avis de la commission régionale de l'information jeunesse.

Article 4 : Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le

18 MARS 2018



Pierre DARTOUT

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale

R93-2019-03-28-002

Arrêté modificatif n°4/15RG2018/5 du 28 mars 2019
portant modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du
Var



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé
Arrêté modificatif n°4/15RG2018/5 du 28 mars 2019
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Var

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,
- Vu les désignations formulées par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 27 décembre 2017
- Vu l'arrêté n°15RG2018/1 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- Vu les arrêtés n°1/15RG2018/2 du 12 septembre 2018, n°2/15RG2018/3 du 05 novembre 2018 et n°3/15RG2018/4 du 19 novembre 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein dudit conseil, au titre des représentants des associations familiales, formulée par l'Union Nationale des Associations Familiales / Union Départementale des Associations Familiales (UNAF / UDAF),

ARRETE :

Article 1er

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Var est modifiée comme suit :

En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales / Union Départementale des Associations Familiales - UNAF / UDAF

Titulaire M. **Pierre BONIFACIO**, en remplacement de M. Antoine THORAL

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

L'Adjoint au chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 28 mars 2019

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
L'Adjoint au chef d'antenne de Marseille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
L'Adjoint au chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

Page 1 -
Arrêté modificatif n°4/15RG2018/5 du 28 mars 2019
Caisse d'Allocations Familiales du Var

ANNEXE : Caisse d'Allocations Familiales du Var

Organisation désignatrice		Statut	Nom	Prénom	
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	NOYER-TORRE	Sandrine	
			SCOTTI	Bruno	
		Suppléant(s)	PORTAS	David	
			TABONI	Jean-Marc	
	CGT - FO	Titulaire(s)	POLIDORI	Jean-Pierre	
			TORRES	Claude	
		Suppléant(s)	KHAMMAR	Atika	
			PEETERS	Laurence	
	CFDT	Titulaire(s)	RICHARD	Stéphane	
			UNIA	Michel	
		Suppléant(s)	BARCELO	Virginie	
			RYCHLINSKI	Maryan	
	CFTC	Titulaire(s)	BERTUCCI	Christine	
			PASQUALINI	Claude	
Suppléant(s)		GUIZIEN	Fabienne		
		ROVERE	Jérôme		
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	CATUREGLI	Roland	
			LEBRUN	Françoise	
			SAUVESTRE	Corinne	
		Suppléant(s)	BANTOS	Cécile	
			DARTIGUENAVE	Bruno	
			RECEVEUR	Xavier	
	CPME	Titulaire(s)	DENIS	Maria Fernanda	
			DUPUY	Christian	
	U2P	Titulaire(s)	KLEINPETER	Yves	
			BERTHELOT	Martine	
	En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	DOREAU	Thierry
				MALLARONI	Patrick
		U2P	Titulaire(s)	RODRIGUES	Muriel
				REYNAUD	Jean-Luc
UNAPL / CNPL		Titulaire(s)	DUMAS	Marie-Josiane	
			non désigné		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	CHARLES	Marie-Hélène	
			MASSEL	Bernadette	
			PIERRE	Hugues	
			BONIFACIO	Pierre	
	Suppléant(s)	DARTIGUENAVE	Jean-Philippe		
		FRECON	Pierre		
		GENETIAUX	Cécile		
		LEGENVRE	Bénédicte		
Personnes qualifiées			AUBERT	Michel	
			FAURE	Isabelle	
			PARTOUT	Daniel	
			PECHAIRAL	Noëlle	
Dernière mise à jour : 28/03/2019					
Dernière(s) modification(s)					

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des
organismes de Sécurité Sociale

R93-2019-03-28-001

Arrêté modificatif n°5/21RG2018/6 du 28 mars 2019
portant modification de la composition des membres du
conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
(CPAM) des Alpes-Maritimes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n°5/21RG2018/6 du 28 mars 2019
portant modification de la composition des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Alpes-Maritimes

La ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Vu l'arrêté n°21RG2018/1 du 26 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes Maritimes,
- Vu les arrêtés n°1/21RG2018/2 du 20 avril 2018, n°2/21RG2018/3 du 9 mai 2018, n°3/21RG2018/4 du 10 septembre 2018 et n°4/21RG2018/5 du 24 septembre 2018 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes Maritimes,
- Vu la proposition de désignation d'un conseiller appelé à siéger au sein dudit conseil, au titre des représentants des assurés sociaux, formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT),

ARRETE :

Article 1er

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes Maritimes est modifiée comme suit :

- **En tant que représentant des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - CFDT

Suppléant Mme Sandra MALHEURTY, *en remplacement de Mme Christine BEAUSSOLEIL*

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

L'Adjoint au chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 28 mars 2019

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
L'Adjoint au chef d'antenne de Marseille de
la Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
L'Adjoint au chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

ANNEXE - Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes Maritimes

Organisations désignatrices		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	GIUDICELLI	Valérie
			LAMY-CHARRIER	Franck
		Suppléant(s)	MOUTON	Adeline
			ROGGERO	Aurélie
	CGT - FO	Titulaire(s)	DUMAS	Pascal
			PERROT	Roselyne
		Suppléant(s)	GREER	Eric
			SEPULCRE	Jean-Yves
	CFDT	Titulaire(s)	SIMONE	Alain
			VALTRIANI	Christelle
		Suppléant(s)	MALHEURTY	Sandra
			D'EURVEILLER	Antoine
	CFTC	Titulaire(s)	STRANGIO	Henri
		Suppléant(s)	CONTI	Mercedes
CFE - CGC	Titulaire(s)	LAUBRY	Laurent	
	Suppléant(s)	CHAUDOIN	Murielle	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	BRICAT	Michèle
			CESAIRE-GEDEON	Véronique
			LELAURAIN	Dominique
			PINEAU VALLIN	Philippe
		Suppléant(s)	CHIBOIS	Chantal
			RAMPAL	Yannick
			TITON	Valérie
			BARTOLO	Regina
	CPME	Titulaire(s)	LAPORTE	Dominique
			NOUGAREDE	Pascal
		Suppléant(s)	CARVI	Amandine
			PACCINO	Michel
	U2P	Titulaire(s)	BERDAH	Stéphane
			POUILHES	Chantal
Suppléant(s)		ALLOUCH	Patricia	
		BERARDI	Martine	
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	ROUSSEL	Louisa
			SMITH	Paul
		Suppléant(s)	LE GUEN	Lionel
			MENARDO	Norbert
Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire(s)	FIDEL	Jean Pierre
		Suppléant(s)	BEAUCLAIR	Rémi
	UNAASS	Titulaire(s)	FISSON	Maria-Teresa
		Suppléant(s)	CALEMI	Anna
	UDAF/UNAF	Titulaire(s)	OLIVIERI	Michèle
		Suppléant(s)	GAUBERTI	Gérard
	UNAPL	Titulaire(s)	MARCHE	Benoît
		Suppléant(s)	TARTAR	Claude
Personne qualifiée			HACEN	Karim
Dernière mise à jour :			28/03/2019	

Dernière(s) modification(s)

Rectorat Aix-Marseille

R93-2019-03-27-001

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au directeur du centre régional
des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

	VU	le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 821-1 et suivants ;
	VU	le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant M. Bernard BEIGNIER en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
Rectorat	VU	l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de M. Pascal MISERY dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
Secrétariat général		
Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence cedex 1	VU	l'arrêté ministériel en date du 7 février 2019 portant nomination de M. Marc BRUANT , ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille, à compter du 1 ^{er} mars 2019 pour une première période de quatre ans ;
	VU	l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à M. Pascal MISERY , secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Marc BRUANT**, directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs à la gestion administrative des bourses d'enseignement supérieur.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 mars 2019



Bernard BEIGNIER

SGAR PACA

R93-2019-04-02-001

Arrêté portant délégation de signature à M; Yves
TATIBOUET, administrateur général, directeur de la
sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, et aux agents de la
direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRETE

Portant délégation de signature à M. Yves TATIBOUET, administrateur général, directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, et aux agents de la direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est.

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU le code de l'aviation civile ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment l'article 39 ;

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié portant création de la direction de la sécurité de l'Aviation civile ;

VU le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision n°140578/DG en date du 30 juin 2014 nommant M. Yves TATIBOUET, administrateur civil hors classe, en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est à compter du 1er septembre 2014 ;

VU la décision du 25 septembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TATIBOUET, administrateur général, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions administratives individuelles énumérées aux articles R.330-19 et R.330-19-1 du code de l'aviation civile :

- octroi, suspension, retrait des licences d'exploitation de transporteurs aériens, transformation en licence temporaire (en cas, essentiellement, de graves difficultés financières),
- autorisation d'exploiter des services aériens,
- autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger,
- autorisation d'affrètement d'aéronef.

ARTICLE 2

En application de l'article 6 du décret n°2008-1299 modifié du 11 décembre 2008, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves TATIBOUET, la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} pourra être exercée par les agents de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est suivants :

- Monsieur Nicolas LOCHANSKI, adjoint au directeur ;
- Madame Valérie FULCRAND-VINCENT, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.

ARTICLE 3

Sont exclus de la présente délégation et réservés à la signature du préfet de région, les courriers adressés aux ministres, aux parlementaires, aux directeurs d'administrations centrales et présidents d'établissements publics, des conseils départementaux, du conseil régional, de la métropole Aix-Marseille-Provence, de la métropole Nice Côte d'Azur, de la métropole Toulon Provence Méditerranée et aux maires des communes de Marseille et de Nice.

ARTICLE 4

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5

La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim, le directeur de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est et le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 2 avril 2019

Le préfet de région,

Signé

Pierre DARTOUT